

AFFAIRE N°28. - Avenant N°1 du marché approuvé le 11 décembre 1969, à passer avec la S.B.T.P.C. pour les travaux de construction du stade du Butor.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec la S.B.T.P.C., titulaire du marché approuvé le 11 décembre 1969, un avenant N°1 relatif aux travaux de remise en état du chantier du stade du Butor, après le passage du cyclone "Hermine".

Le montant de cet avenant s'élève à : 2 871 000 (DEUX MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE) Frs CFA.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 903, Article 2 302-46 du Budget de 1970.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
M. Denis le 24 juillet
1970.
P. le Préfet
le Secrétaire Général
Signé: M. Kessler
Pour copie certifiée
conforme
le Directeur des Affaires
Financières.
Ch. Vergneau.